

## ❖ RÈGLEMENT OFFICIEL – COURSE GOURMANDE DE SAMOËNS

### Article 1 – Organisation

La **Course Gourmande** est organisée par l'**office de tourisme de Samoëns**, en collaboration avec l'associations des commerçants de Samoëns, le 22 juillet 2025, à **Samoëns**.

### Article 2 – Concept

La Course Gourmande est un événement festif et non compétitif qui allie **sport et gastronomie locale**. Les participants parcourent un itinéraire d'environ **4.1 km**, ponctué de **7 étapes de dégustation** mettant à l'honneur les produits du terroir.

### Article 3 – Modalités de participation

- Événement **ouvert à tous** à partir de **5 ans**.
- Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable.
- L'épreuve peut être effectuée **en courant ou en marchant**.
- Le port du dossard est **obligatoire et visible** pendant toute la durée de la course sous peine de se voir refuser l'accès au ravitaillement.

### Article 4 – Inscriptions

- Inscriptions en ligne ou sur place dans la limite des places disponibles.
- **Tarif** : 10€ par personne
- Ce tarif comprend : la participation à l'événement, les dégustations aux étapes, un dossard.

### Article 5 – Déroulement

- Les participants pourront retirer leurs dossards dès 18 heures le jour de la course sur la place du gros Tilleul
- Départs échelonnés entre 19 heures et 21 heures pour fluidifier les passages.
- Le parcours est **balisé et encadré** par des bénévoles.
- Les participants devront **obligatoirement respecter le code de la route et emprunter les passages piétons à chaque traversée de route**. Des signaleurs seront placés aux endroits jugés les plus accidentogènes.
- Aucune performance chronométrée ne sera prise en compte.
- Les participants sont invités à **respecter le rythme de l'événement en terminant leur parcours avant 22h15**, en prenant le temps de profiter des étapes gastronomiques.

### Article 6 – Sécurité

- Le port de chaussures adaptées est recommandé.
- Un poste de secours avec des secouristes mobiles seront déployés durant tout l'événement.

- Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité données par l'organisation.
- L'événement se déroule en grande partie sur voie publique ou chemins partagés : chaque participant s'engage à respecter le **Code de la route** et à faire preuve de prudence.

#### **Article 7 – Respect de l'environnement**

- Merci de respecter la nature, les sites traversés et de **ne laisser aucun déchet** sur le parcours.
- Des poubelles seront disposées à chaque point de dégustation.

#### **Article 8 – Annulation**

- L'événement pourra être annulé ou modifié en cas de force majeure, conditions météorologiques défavorables ou décision administrative.
- En cas de contre-indication au déroulement, l'organisation se réserve le droit de réadapter l'événement afin de pouvoir

#### **Article 9 – Droit à l'image**

- Par sa participation, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser les images ou vidéos prises lors de l'événement, dans un cadre promotionnel non commercial.

#### **Article 10 – Acceptation du règlement**

- La participation à la course implique l'**acceptation pleine et entière du présent règlement**.